

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	14 (1885)
Heft:	10
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

primaire a répondu jusqu'ici, dans la limite du possible, aux besoins de la vie; mais qu'il est absolument nécessaire maintenant de donner une direction spéciale et une nouvelle impulsion à l'enseignement primaire.

On le sait, l'agriculture est la presque unique ressource de notre canton. Sur 10 de nos élèves de la campagne, nous pouvons dire, sans exagération, que 9 suivront cette carrière. N'est-il donc pas absolument nécessaire que l'éducation professionnelle dans les écoles rurales ait une forte tendance agricole? Sans doute, l'agriculture a fait de grands progrès. Sans doute, l'élève du bétail, la culture des terres laissent peu à désirer actuellement, mais il est d'autres parties de cet art où il existe beaucoup de progrès à réaliser et pour lesquelles l'école pourrait faire beaucoup, tels sont, par exemple, l'arboriculture, la culture maraîchère, l'apiculture, etc.

Ne sera-t-il jamais possible de relever l'industrie dans nos villes, si l'on n'inspire pas à nos élèves déjà le goût des professions industrielles et commerciales?

Les besoins augmentent, la population devient plus dense, il est donc de toute nécessité de créer de nouvelles ressources, de faire produire davantage à la terre. A nous donc, instituteurs, de préparer nos élèves pour cette œuvre!

Bien que nous ne soyons nullement décidés à suivre ces rénovateurs imprudents qui veulent complètement transformer nos écoles en y introduisant les travaux manuels, nous serons sans doute unanimes à reconnaître qu'il y a quelques modifications à apporter encore dans notre enseignement, afin de le rendre plus pratique et plus approprié aux besoins de nos populations.

Quelles sont ces modifications, c'est ce que nous allons étudier dans la seconde partie de notre travail, nous guidant sur les travaux de nos collaborateurs, auxquels nous nous faisons un devoir d'offrir nos remerciements bien sincères.

(A suivre.)

CHRONIQUE SCOLAIRE

LES TRAVAUX MANUELS. — Voici les résolutions votées par le Congrès scolaire du Havre:

I. Le Congrès, reconnaissant que le travail manuel doit faire partie intégrante d'un bon système d'éducation générale, émet le vœu qu'il soit introduit le plus tôt possible dans les écoles primaires élémentaires.

II. Le travail manuel à l'école élémentaire sera le même pour toutes les écoles, mais dans les écoles primaires supérieures ou complémentaires, il sera mis en rapport avec les besoins locaux.

III. L'enseignement du travail manuel sera donné soit directement par l'instituteur, soit sous sa direction et provisoirement par des ouvriers qui présenteront toutes les garanties désirables de capacité, de moralité et de tenue.

Le travail manuel, à l'école primaire supérieure, sera confié à

des ouvriers choisis avec soin, sur la proposition du directeur et placés sous son autorité.

Dans les écoles de filles, les travaux de couture, coupe et assemblage seront confiés à des professeurs munis de certificats spéciaux.

IV. La section, considérant qu'il importe avant tout de préparer les futurs instituteurs à l'enseignement nouveau et de fournir aux instituteurs actuels une source de renseignements précis, émet le vœu que les règlements en vigueur relatifs au dessin et au modelage, travaux à l'atelier, au laboratoire, au champ d'expériences, soient appliqués sans délai dans toutes les écoles normales, d'où doivent partir l'exemple et l'impulsion.

V. Des cours spéciaux de travail manuel auront lieu à l'Ecole normale pendant les vacances à l'usage des maîtres et maîtresses en exercice qui en feront la demande.

VI. Dans les écoles de filles, l'enseignement manuel comprendra, outre les travaux de couture et de coupe, des exercices pratiques relativement à l'économie domestique et au jardinage.

VII. Les écoles primaires supérieures auront un caractère professionnel en ce sens qu'elles feront aux travaux manuels une part en rapport avec les besoins locaux. Les exercices pratiques comprendront le travail du bois, du fer, le modelage et les applications agricoles.

VIII. Des ateliers seront annexés à toutes les écoles primaires supérieures et élémentaires, urbaines et rurales.

IX. Le dessin industriel aura une place très large dans les écoles d'apprentissage et les écoles primaires et supérieures; il aura pour base la géométrie descriptive.

X. Il est désirable que certains avantages soient attachés à la possession du certificat d'études primaires supérieures.

XI. Dans les centres importants, on établira des écoles d'apprentissage analogues à celle du Havre et appropriées aux besoins de la localité.

Elles pourront être fondées par les communes, les Chambres de commerce, les Chambres syndicales ou par toute autre association.

XII. La direction de l'école doit être une, et confiée à l'instituteur-directeur.

XIII. L'Etat devra mettre les municipalités qui ont créé des écoles primaires supérieures en demeure de voter immédiatement les fonds nécessaires pour l'installation du travail manuel.

XIV. Des internats d'apprentissage seront créés dans chaque département pour les orphelins, les enfants moralement abandonnés et les élèves incorrigibles.

ASPIRANTS ET ASPIRANTES QUI ONT OBTENU LE BREVET DE CAPACITÉ

MM. Aebischer, Alfred, à Vevey ; Andrey, Joseph, de Coumin (Surpierre) ; Blanc, Oscar, de Corbières ; Bochud, Jules, à Saint-

Martin ; Collaud, Emmanuel, de Saint-Aubin ; Ecoffey, Siméon, de Villars-sous-Mont ; Gendre, Gustave à Surpierre ; Gobet, Emile, à Romont ; Jaquet, Edouard, de Ménières ; Jaquet, Vict., de Ménières ; Magnin, Jules, à Grandvillard ; Maillard, Alexandre, de Siviriez ; Maradan, Fridolin, de Cerniat ; Monnard, François, d'Attalens ; Musy, Antonin, de Bossonnens ; Volery, Alphonse, d'Aumont.

M^{les} Albiez, Joséphine, Guizenbach ; Bächli, Théodora, Wurenlingen (Argovie) ; Berset, Eugénie, Autigny ; Bettin, Marie, Fribourg ; Blancpain, Alice, Villeret (Berne) ; Bourqui, Ernestine, Fribourg ; Bourqui, Marie, Estavayer-le-lac ; Brèchet, Marie-Virginie, Soyhières (Berne) ; Burnet, Alexandrine, Lugrin (Haute-Savoie) ; Carrel, Marie-Brigitte, Siviriez ; Clément, Athénaïs, Romont ; Corminbœuf, Julie, Domdidier ; Corpataux, Camille, Fribourg ; Dafflon, Marguerite, Vaulruz ; Dafflon, Philomène, Autigny ; Delatinaz, Aline, Grandvillard ; Despond, Léonie-Marie, Domdidier ; Dubuis, Emilia, Savièse (Valais) ; Esseiva, Marcella, Fribourg ; Gapany, Marie, Marsens ; Godel, Eugénie, Domdidier ; Gumy, Marie, Avry-sur-Matran ; Held, Madeleine, Weigheim (Wurtemberg) ; Jouil Marie-Virginie, Granges-de-Vesin ; Jacolet, Marie, Estavayer-le-lac ; Kessler, Joséphine, Tavel ; Magnin, Marie-Rosine, Cottens ; Margueron, Marie, Villarimboud ; Morard, Cécile, Gumeffens ; Mouillet, Caroline, Farvagny ; Perrin, Catherine, Semsales ; Pilloud, Cécile, Châtel-Saint-Denis ; Pinz, Marie, Hermance (Genève) ; Pochon, Ursule, Dompierre ; Poffet, Elise, Wunnewyl ; Ruffieux, Elise, Villarbene ; Schmidt, Cécile, Tavel ; Seydoux, Henriette, Grattavache ; Stoecklin, Marie, Fribourg ; Suchet, Clémence, Semsales ; Turel, Eugénie, Ollon (Vaud) ; Vez, Louise-Philomène, Seiry ; Weber, Anna, Fribourg ; Wirthensohn, Gabrielle, Krumbach (Voralberg).

Institutrice allemande. — Kuhn, Margaritha, de Luterbach (Soleure).



AVIS

Désirant propager les cahiers d'école d'**Ehrsam Peter**, l'Imprimerie catholique demande instamment à MM. les instituteurs si dans leur localité respective les cahiers sont fournis par la Commission scolaire.

Prière aussi à MM. les instituteurs de nous donner tous les renseignements utiles à cette propagande. Ceux d'entre eux qui désireraient des prospectus pour faciliter les commandes, sont avisés qu'ils les recevront gratuitement sur demande.

Administration de l'Imprimerie catholique,
Grand'rue, 13.